

Sujet : Stage "Autonomie des établissements" et PPCR

De : FSU Académie de Caen <fsu.syndicat@ac-caen.fr>

Date : 11/12/2017 08:08

Pour : liste.fsu.tous@fsu.syndicat.ac-caen.fr



LETTRE D'INFORMATION FSU ACADÉMIE DE CAEN

Les syndicats de la FSU



STAGE "AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS"

REPORT DU PPCR, QUELS CHANGEMENTS CONCRET ?

EXEMPLE POUR LES ENSEIGNANTS.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU organisent un

STAGE DE FORMATION SYNDICALE AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

le 8 février 2018

à la cité scolaire A. Maurois de Deauville

inscription avant le 8 janvier 2018



L'autonomie des établissements scolaires est devenue un thème récurrent des projets de réforme. Une « gouvernance centralisée » serait, par nature, à l'origine des échecs de notre système scolaire et, à l'inverse, l'autonomie serait une condition essentielle de l'efficacité de l'action scolaire publique.

Ce thème à la mode se nourrit des ambiguïtés voulues entre l'autonomie pédagogique des enseignants

Le Ministre a confirmé nos inquiétudes sur la politique salariale de ce gouvernement : gel du point d'indice, jour de carence, report d'un an de l'application des mesures issues du cycle de discussions « PPCR » à partir de janvier 2018. Au cours du premier rendez-vous salarial du quinquennat, le ministre de l'Action et des Comptes Publics, G. Darmanin, a clairement fait le choix de tourner le dos aux demandes portées par les personnels de la Fonction publique en méprisant l'expression des agents massivement en grève le 10 octobre. Il s'agit d'un retour sur l'engagement de l'Etat inacceptable. L'ensemble de ces décisions va entraîner une dégradation du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires

(et des équipes pédagogiques) et l'autonomie administrative, budgétaire des établissements. Elle est loin d'être confirmée par la recherche et les enquêtes internationales qui soulignent ses conséquences négatives sur la démocratisation de la réussite scolaire.

L'objectif du stage est :

- de diffuser les études critiques sur la question et de comprendre les enjeux des choix politiques de l'autonomie
- d'y opposer une conception de l'autonomie fondée sur la liberté pédagogique, la conception des situations d'enseignement par les enseignants et la réflexion collective des équipes.

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer à ce stage, il suffit :

- d'en faire la demande auprès de votre hiérarchie sur le modèle de lettre ci-dessous, et ce **avant le 8 janvier 2018** et
- de vous inscrire à l'adresse courriel suivante : normandie@fsu.fr avec "autonomie" comme objet par courrier à l'adresse suivante : FSU - 74, Boulevard Dunois - 14 000 Caen.

MODÈLE DE LETTRE DE DEMANDE (à faire de manière manuscrite)

<NOM> <Prénom>
<Grade et fonction>
<Établissement>

puisqu'en janvier 2018 s'ajoute la hausse programmée des cotisations retraites, ce qui mécaniquement entrainera une baisse du salaire net des fonctionnaires.

Les mesures PPCR inscrites au calendrier pour 2018 sont reportées d'un an. Elles feront l'objet de nouveaux décrets d'application.

- **1er janvier 2019** (au lieu de 01/01/2018) : seconde conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire, sous la forme de 5 points d'indice. Ce report aura un impact sur le montant des pensions.

- **1er janvier 2020** (au lieu de 01/01/2019) : dernière revalorisation des grilles, de 0 à 15 points d'indice selon l'échelon.

- **1er janvier 2021** (au lieu de 01/01/2020) : création d'un 7ème échelon dans la nouvelle grille de la hors classe (indice sommital 821).

Parallèlement, le ministre annonce l'ouverture en 2018 d'un chantier sur les rémunérations avec des propositions inquiétantes par la remise en cause de l'indiciaire :

- « décorrélation » de la valeur du point d'indice qui permettrait des valeurs du point différentes dans les trois versants de la Fonction Publique,
- part plus importante de l'indemnitaire dans la rémunération,
- renforcement de la reconnaissance au

mérite.

à- M. le Recteur

s/c : <Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service>

Le tout doit nous amener à une très grande vigilance et sera sans aucun doute au cœur des prochaines mobilisations de la fonction publique.

Objet : demande de congé pour formation syndicale le jeudi 8 février 2018.

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/1 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 8 février 2018 pour participer à un stage de formation syndicale sur le temps de travail.

Ce stage se déroulera à la cité scolaire A. Maurois de Deauville. Il est organisé par la FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999, publié au Journal Officiel du 6 janvier 2000).

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

<Signature>